



**Secrétariat**

Distr. générale  
12 août 2015  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique**

**Lettre datée du 17 juillet 2015, adressée au Secrétaire général  
par le Département des affaires juridiques de l'Agence spatiale  
européenne**

Conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), dont elle a accepté les droits et les obligations, l'Agence spatiale européenne a l'honneur de communiquer ci-joint des renseignements concernant le satellite Sentinel-2A, propriété de l'Union européenne, qui a été placé en orbite par l'Agence spatiale européenne le 23 juin 2015 (voir annexe).

[Signé]

**Marco Ferrazzani**

Conseiller juridique et Chef du Département  
des affaires juridiques de l'Agence spatiale européenne



## Annexe

### Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par l'Agence spatiale européenne\*

#### Sentinel-2A

##### Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale:	2014-028A
Nom de l'objet spatial:	Sentinel-2A
État d'immatriculation:	Agence spatiale européenne (ESA)
Date et territoire ou lieu de lancement:	23 juin 2015 à 1 h 51 mn 58 s, UTC Port spatial de l'Europe, Kourou, Guyane française

##### Principaux paramètres de l'orbite

Période nodale:	100,7 minutes
Inclinaison:	98,57 degrés
Apogée:	790 kilomètres
Périgée:	788 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial:	<p>Sentinel-2A est le deuxième satellite du Programme européen Copernicus. Il transporte à son bord un imageur multispectral innovant couvrant 13 bandes spectrales pour fournir des images optiques haute résolution des terres cultivées, des forêts et de l'évolution de l'utilisation des sols. Le lancement de ce satellite s'inscrit dans le prolongement et le développement des missions SPOT et Landsat, menées respectivement par la France et les États-Unis. Il sera complété en 2016 par celui du satellite Sentinel-2B dont l'orbite lui sera opposée de 180 degrés, pour former une constellation qui permettra de cartographier la surface terrestre, les grandes îles, les eaux intérieures et les eaux côtières tous les cinq jours.</p> <p>Conformément à l'Accord entre l'Union européenne, représentée par la Commission européenne, et l'Agence spatiale européenne sur la mise en œuvre du Programme Copernicus, y compris le transfert de propriété des Sentinelles (Accord Copernicus), signé le 28 octobre 2014, la propriété de Sentinel-2A a été transférée à l'Union européenne au moment du décollage du lanceur du satellite.</p>

\* Ces renseignements ont été communiqués à l'aide du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale et mis en forme par le Secrétariat.

